

# LES CAHIERS DE L'HISTOIRE DE LA METALLURGIE

Publication de l'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de la Métallurgie



**Ambroise Croizat**  
Ministre du travail

Secrétaire Général de la FTM CGT

*L'œuvre sociale de ce ministre que les salariés appelaient « le ministre des travailleurs », doit-être reconnue par la Nation.*

A propos de la sécurité sociale :

*« cette loi est d'une portée considérable. Elle permet d'espérer, en raison des perfectionnements postérieurs qui pourront encore lui être apportés, voir la France et la République en voie de formation se placer au premier rang des nations capitalistes du point de vue du progrès social ».*

N° 30 décembre 2009

Les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Tél. : 01.53.36.46.00. Fax: 01.53.36.86.38

<http://www.ftm-cgt.fr>

e-mail : [z.goudjil@magic.fr](mailto:z.goudjil@magic.fr)

Imprimé par nos soins.

## Sommaire

- **EDITO** P. 1
- **La vie de l'IHS** P. 2
- **Les Dossiers de l'IHS**  
**Les retraites complémentaires**  
**Paginés de I à VIII**
- **Une place Ambroise Croizat à Paris** P. 3
- **MACIF** P. 4

Maquette et rédaction:  
JP Elbaz

## De l'origine à l'aggravation des prélèvements obligatoires

Celles et ceux qui entrent dans l'emploi reçoivent chaque mois une fiche de paie qui, comporte les éléments constitutifs du salaire net. La taille et le contenu de cet imprimé, a pris au cours des années une dimension de plus en plus volumineuse.

Dans cette période de crise, alors que les milliards d'euros et de dollars disparaissent en fumée, et que les mêmes sommes sont ponctionnées du budget des états (donc l'argent des peuples) pour être prêtées ou données aux bandits financiers qui grugent l'humanité entière, il est important de rappeler : par qui et comment a été modifiée la rémunération des salariés.

C'est à la Libération de la France que notre ministre des Travailleurs, **Ambroise Croizat** élabore une grille de classification avec une valeur du point, la mise en place de la retraite par répartition et la couverture sociale sur le principe du paiement de la valeur du travail, la cotisation sociale patronale augmentée de la responsabilité de ces derniers dans la dégradation de la santé physique et morale des travailleurs et conséquemment l'abondement patronal pour prévenir et soigner.

Il insiste, dans la CGT, pour que le salarié cotise lui aussi, non pas pour capitaliser financièrement mais pour garantir le droit au syndicat qui le représente de participer à la gestion paritaire des institutions de retraite, sécurité sociale...

Le parlement de 1946 à l'écoute du projet qui sera voté, voit la droite et le patronat pousser des cris d'orfraie.

La casse de la couverture sociale, de la retraite, commence dès ce moment et continue de nos jours. Il est d'ailleurs remarquable que les mêmes arguments sont employés aujourd'hui par la droite et le patronat d'Amérique du Nord et une partie des « démocrates » face à la proposition du président Obama de garantir à tous les citoyens et citoyennes des USA une couverture sociale à la « Française ».

Cette réédition cocasse du positionnement d'une partie du camp

démocrate, nous renvoie à notre propre histoire.

Le détricotage des moyens de vivre des populations ouvrières et salariées de France a commencé à l'occasion d'affaiblissements organisés par les diviseurs syndicaux, ou dans les périodes de troubles politiques provoqués par des choix politiquement contradictoires dans la gauche.

On peut repérer l'invention de la « vignette automobile » par **Mendès France** (social démocrate) pour aider les « vieux ». Ils n'en verront jamais un centime, mais la ponction annuelle grèvera le budget des ménages propriétaires d'un moyen de déplacement de plus en plus nécessaire pour se rendre au travail.

Plus tard, quand l'euphorie de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 est passée, les gouvernements **Fabius**, **Rocard**, **Jospin** inventeront le forfait hospitalier en 1982, le **RDS** (remboursement de la dette sociale), la **CSG** (contribution sociale généralisée) qui ponctionneront indistinctement les salaires avec des pourcentages toujours plus élevés.

Dans le même temps, les cadeaux financiers aux patrons seront augmentés sous le vocable d'« allègement des charges sociales » qui atteignent des centaines de millions d'euros correspondant aux versements rétribuant les actionnaires.

Ainsi, la droite, la gauche libérale, savent le socle social édifié en 1945. Celles et ceux qui luttent pour le maintenir et le faire grandir doivent avoir les yeux ouverts sur les véritables responsables et la duperie de leurs discours.

N'est-il pas significatif que deux ex-premiers ministres, **Rocard** et **Juppé\*** s'entendent comme larrons en foire pour établir la nouvelle taxe sur les carburants qui va soutirer 3,4 milliards d'euros chaque année aux revenus des ménages, au nom de « l'écologie ». Et lancer un emprunt de 35 milliards d'euros qui engraissera sur le dos du peuple les détenteurs de la finance.

*Jean-François Caré,*  
secrétaire général de l'IHS CGT Métaux

(\*) **Juppé**, tombé en 1995 suite au puissant mouvement qui rassembla plus de 2 millions de participants.



La visite du mémorial de la Déportation.



L'IHS, l'UFM, les Centres de formation de l'Association Ambroise croizat



Charles Lederman



Abdellah Samate

## L'I.H.S. CGT Métallurgie le 9 octobre 2009 à Compiègne

Le conseil d'administration s'est tenu à Compiègne au Mémorial de la Déportation, où de nombreux militants et dirigeants du mouvement ouvrier ont été internés, déportés ensuite vers les camps de concentration en Allemagne.

La visite de ce mémorial témoigne historiquement de ces internements de cégétistes, de communistes qui se sont opposés, bien avant l'occupation, à la montée du fascisme dans notre pays, à l'image d'André Tollet et de notre président d'honneur Roger Linet.

La place des communistes, des syndicalistes CGT est remarquablement soulignée dans l'exposition historique de ce Mémorial et dans la présentation faite par Madame Lehodeux qui nous a guidés pendant plus de 2 h dans les différentes salles. A noter les moyens modernes disposés dans chaque salle et sur chaque thème, notamment en matière de présentation audio-visuelle. Nous étions 13 participants.

### Châteaubriant

18 octobre 2009 Carrière de La Sablière à Châteaubriant : Commémoration de la fusillade des 27 otages du camp de Choisel de Châteaubriant le 22 octobre 1941 organisée par l'Amicale Châteaubriant/Voves/Rouillé.

L'évocation artistique cette année a porté sur le thème de la *Résistance dans le Pays de Châteaubriant et en Loire Inférieure*, intitulée : « *Les fleurs de la désobéissance* », 3500 personnes étaient présentes.

### Un ami de la CGT honoré par la Ville de Paris

Le 5 novembre, en présence de Bertrand Delanoë, Maire de Paris, de Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF, la plaque à la mémoire de Charles Lederman (Dirigeant du PCF, Avocat, Conseiller de Paris, Sénateur du Val de Marne, Président du

l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, Organisateur de réseaux de sauvetage d'enfants Juifs, Combattant antifasciste) a été dévoilée sur la façade de l'immeuble du 4, rue Saint Louis-en-l'île à Paris 4ème où il vécut.

### Un mineur de charbon récipiendaire de la Légion d'Honneur

**Abdellah Samate**, ancien mineur dans le Nord-Pas de Calais et actuel président de l'Association des mineurs et anciens mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais, a été promu Chevalier de la Légion d'Honneur par la France.

L'ancien mineur, originaire de **Taroudant**, se bat depuis une vingtaine d'années pour que les anciens mineurs maghrébins obtiennent les mêmes droits que les anciens mineurs français. C'est dans ce combat qu'il nouera des liens avec la métallurgie du Nord et notamment de l'automobile, en invitant **Mohamed Mektari** de Renault Billancourt qui apporteront leurs soutiens actifs pour l'ensemble des travailleurs marocains.

## Cachez ces noms qu'il faut oublier

Les Sarkozy, Fillon, Besson et autres présidents du MEDEF déclaraient il y a une année : « il faut détruire l'héritage du Conseil National de la Résistance », faisant référence aux conquêtes sociales de la Libération.

Des noms de militants syndicaux sont intimement liés à la résistance aux occupants nazis et à l'élévation du niveau social français en 1945.

Des bons élèves répondent présents :

- la maire « verte » de Montreuil débaptise la place Benoît Frachon face à la mairie. Benoît, métallo, secrétaire général de la CGT, signataire des accords de Matignon en 1936, dirigeant clandestin du PCF pendant l'occupation, doit être oublié.
- Le maire UMP de Douai laisse débaptiser la salle Emmanuel Charlet d'un bâtiment municipal. Emmanuel, membre de la direction de la Fédération CGTU de la Chimie, licencié en 1938, embauché chez Arbel (ferroviaire) est tué en août 1941 après avoir fait le coup de feu avec des soldats allemands.

**NE LAISSONS PAS FAIRE, REAGISSONS !**



## Les Retraites complémentaires

Par Alain STERN

Intervention prononcée au 9<sup>ème</sup> Congrès de l'UFR le 29 septembre 2009

*Si aujourd'hui il est banal de parler des retraites complémentaires, il n'en a pas toujours été de même. Notre Institut d'histoire sociale de la métallurgie veut, sur cet aspect de nos activités revendicatives apporter sa contribution au Congrès de notre UFR.*

Il y a dans le Congrès des camarades qui, j'en suis persuadé se rappellent des batailles qu'il a fallu mener, des objections qu'il a fallu surmonter pour en arriver à ce qu'elles sont aujourd'hui, avec les aspects positifs, les insuffisances qu'il faudra bien, un jour, réussir à surmonter.

### Le droit à une retraite décente

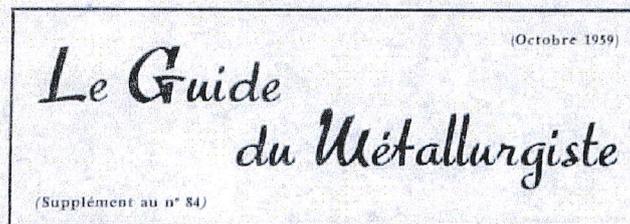
Je vais essayer dans mon exposé de faire le point sur la situation et d'expliciter quelques aspects qui font question et qui sont, depuis le départ et aujourd'hui encore, l'objet de batailles pour le droit que chacun devrait avoir à une retraite décente. Il s'agit bien sûr de droit mais pas d'assurance individuelle. Revendication qui s'inscrit directement dans les batailles que nous ne cessons de mener et qui sont au centre des débats de votre Congrès.

Grâce à notre IHS, j'ai retrouvé, pour préparer cet exposé, un document de la Fédération des Métaux datant de 1959. Je le cite :

« Le patronat et le gouvernement s'opposent systématiquement depuis dix ans à l'amélioration du régime des retraites de la Sécurité sociale, revendiquée par la CGT ». L'insuffisance des allocations qui en découle a amené les travailleurs de notre organisation dans les différentes entreprises pour l'institution de systèmes de retraites complémentaires pour les ouvriers et les employés en prenant comme exemple la Caisse des cadres qui existe depuis 1947.

« C'est en février 1948 au siège de notre Fédération que s'est signé entre la direction des Machines automatiques Bordet et la section syndicale de cette usine le premier accord d'entreprise comportant une retraite complémentaire »...

« Faire que les vieux métallurgistes, comme écrit dans la brochure, bénéficient d'un apport important et immédiat à leur maigre retraite, la position de la Fédération est claire. En même temps, est-il



Édité par la Fédération des Travailleurs  
de la Métallurgie C. G. T.  
10, rue Vézelay - PARIS 8<sup>e</sup>

Ce qu'il faut savoir  
sur les retraites

PRIX : 150 F

# Les dossiers de la métallurgie CGT

souligné, elle a été exposée maintes fois. Nous sommes pour une seule retraite servie par la Sécurité sociale, mais n'obligeant pas les bénéficiaires à aller mendier un travail mal payé». Cette position est tout aussi claire que la précédente.

Pour bien comprendre l'enjeu de la bataille, il faut se rappeler qu'à cette époque les retraites servies sont très faibles malgré toutes les actions.

Le document ajoute : « Nous savons que Croizat a été chassé du Ministère du Travail parce que son œuvre gênait les gouvernants de l'époque... Nous savons aussi que depuis son départ les attaques ont fusé contre la Sécurité sociale en vue d'en diminuer l'efficacité, seule l'action les a amené à reculer » (fin de citation)

J'ai voulu vous faire part du contenu de cette brochure, en premier lieu parce qu'elle explicite historiquement et concrètement les positions de notre Fédération. En second lieu parce qu'elle contient les interrogations et les controverses qui se sont développées dans la Confédération. L'idée de ne pas abandonner la Sécurité sociale comme le seul organisme social habilité à résoudre ce problème des retraites était profondément ancré chez de nombreux militants à la Libération. Pour certains, céder sur les retraites, c'était ouvrir la porte à d'autres mises en cause de la protection sociale, y compris dans le statut du service public et, on le verra par la suite, au droit à la santé.

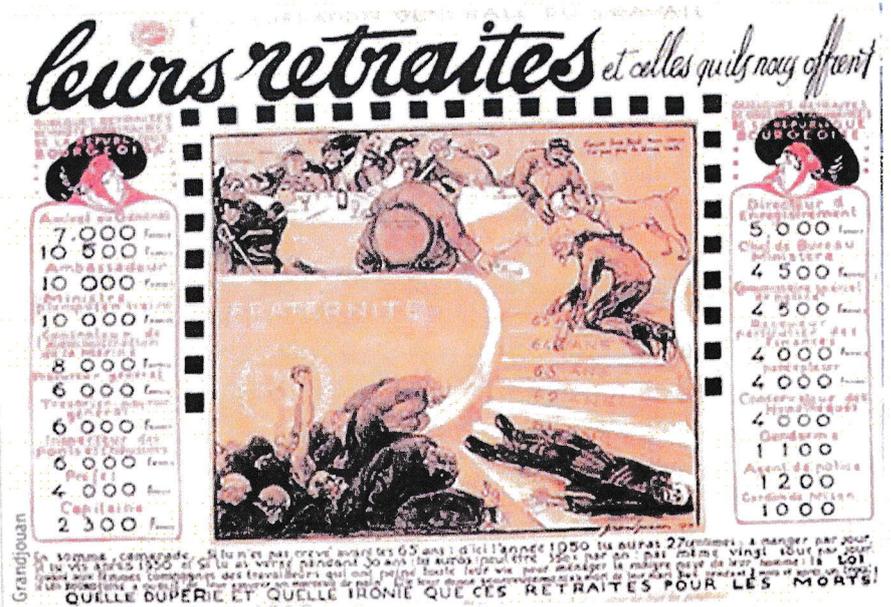
Comme ce débat ne s'est pas fait en vase clos, le patronat a bien sûr saisi l'opportunité qui lui était offerte pour marginaliser la CGT sur ce sujet brûlant qu'était

le niveau des retraites. Le CNPF, FO et la CFTC de l'époque ont signé un accord instituant le principe d'un complément de retraite, ignorant la CGC et la CGT. Cette dernière qui n'a pas ou peu été consultée refuse de s'engager immédiatement.

Il s'agit d'un épisode de la bataille des retraites.

qui va payer ? Ce n'est pas si facile à mettre en place car il s'agit d'une nouvelle cotisation prise sur les salaires, il faut le souligner, très bas depuis la fin de la guerre.

De ce fait un bras de fer est engagé entre le patronat et les syndicats sur le niveau des cotisations et sa répartition entre les patrons et les salariés. Après



## Bataille entre droit et assurance.

Certains camarades doivent encore s'en souvenir, il faut améliorer tout de suite le niveau des retraites. Les premières assurances sociales ont été mises en place en 1930. Les 30 ans de cotisations pour les plus chanceux n'est donc qu'en 1960. Ce qui fait que des générations sont parties en retraite à 65 ans avec de toutes petites pensions, et le mot d'ordre de 1910 : « pas de retraite pour les morts » était encore d'actualité.

Dans ce contexte, les retraites complémentaires leur apportent, là où elles sont mises en place, un complément immédiat et quelquefois non négligeable. Il est facile de comprendre les réactions des uns et des autres. D'accord pour de meilleures retraites, mais

toute une série de confrontations, le principe des 60/40 est adopté : 60 pour le patronat, 40 pour les salariés sur une cotisation minimum de 4%.

Bien sûr, il serait possible de développer plus longuement, des historiens se pencheront certainement sur ces questions et mettront en avant d'autres aspects mais, à mon avis, l'essentiel est là :

- Retraites complémentaires : aspect positif qui permettait des compléments de retraite dans les semaines qui suivent l'adhésion à la caisse complémentaire.

- Mais aussi aspect posant de grandes questions pour la protection sociale. Un autre organisme paritaire est mis en place, moitié patrons – moitié salariés, dans lequel la CGT a une

portion congrue : 1/3 des administrateurs alors que la CGT est largement majoritaire à la Sécurité sociale. Cette pratique a pour effet de transférer une partie retraites, celle des complémentaires dans les mains du patronat. Donc, dès le départ, batailles ! C'est un terrain de manœuvre du patronat. Un seul exemple : la retraite à 60 ans, il y a une loi ! Mais le patronat refuse de modifier les statuts des caisses de retraite. L'âge de départ restera à 65 ans. Même s'il doit céder et accepter sous la pression des mesures compensatoires à 60 ans. C'est un aspect de la lutte.

## Quelques périodes repères

Je ne voudrais pas vous abreuver de dates, simplement quelques périodes repères pour, peut-être, mieux situer dans le temps le sens des évolutions en matière de retraites

**1930** Les Assurances sociales. C'est la date de départ pour les travailleurs affiliés de façon restrictive d'ailleurs, au système des assurances.

**1941** Ruine des retraités. Les avoirs bancaires s'écroulent, les retraites sont pratiquement supprimées. Il doit être créé pour faire face à la catastrophe l'AVTS (Allocation aux vieux travailleurs salariés).

**1945** – La Sécurité sociale et la répartition comme technique de gestion. L'expérience de 1930 sert de leçon. La retraite sécurité sociale est limitée à 40% d'un plafond.

**1947** Cette limitation est la première raison à la création d'organismes complémentaires en premier lieu pour les cadres. L'AGIRC reprend une structure mise en place dans les années 1930, afin qu'ils puissent, pour leur

retraite, cotiser sur la totalité de leur salaire. Très rapidement se crée une caisse pour les techniciens, autonome de l'AGIRC, dans la métallurgie l'IRCACIM. L'UIMM est omniprésente dans ces structures.

Concernant l'AGIRC et les caisses de cadres, il s'agit là aussi, bien entendu, d'une bataille et pas des moindres, de la mise en place de la Sécurité sociale. Rappelons que le Conseil National de la Résistance avait, dans son programme décidé d'une Sécurité sociale universelle, pour tous. Mais, rapidement, des forces politiques se sont constituées pour s'opposer. A la soviétisation, disaient-elles. Chez les agriculteurs, les commerçants et les artisans et dans les milieux cadres influencés par le patronat,

notamment l'UIMM, cette bataille a renforcé les intérêts particuliers. Si les uns voulaient leur caisse, pourquoi pas les autres, d'où la multitude de régimes particuliers. Dans cette bataille, seule la Famille a été généralisée avec les Caisses d'allocations familiales. La Santé et surtout les retraites ont été écartées de cette généralisation.

La mise en place d'un plafond garantissant les droits à tous en Allocations familiales et santé laissait un grand vide en matière de retraite.

**Croizat** et la CGT l'ont très vite compris et avec le secteur cadres CGT dans lequel notre Fédération jouait un grand rôle, la CGT a proposé la création d'un système complémentaire : l'AGIRC.



# Les dossiers de la métallurgie CGT

Là encore, bataille sur un système paritaire moitié patronal. Comme par hasard, parallèlement, après la scission de la CGT se développe la CGC qui s'est servie des retraites de l'AGIRC pendant des décennies comme base d'activités.

Spécifiquement pour les retraites complémentaires dont 1947 AGIRC, Caisse des cadres avec 35 institutions.

Il existe un troisième niveau pour les revenus supérieurs sur les bases de l'assurance et de la capitalisation, aspects que je ne suis pas en mesure de traiter.

De 1945 à 1961, création et développement des premières caisses complémentaires pour les salariés non cadres

**1961** – Extension des retraites complémentaires – ARRCO – principes contenus dans les accords d'entreprises et conventions collectives

**1973** – Généralisation obligatoire aux retraites complémentaires pour tous les salariés. On peut constater que le système bancaire et assurances s'esr engouffr dans cette ouverture nouvelle concernant le système collectif mis en place.

Il existe un système pour les salariés du secteur public que je ne vais pas non plus traiter ici.

Puis, depuis quelques années, **1994** processus de rapprochement ARRCO-AGIRC qui envisage à terme la fusion.

l'ARRCO, c'était 76 caisses de retraites et l'AGIRC, 35 caisses.

Comment cela s'est-il développé? Quelles ont été les positions de la CGT ?

Les retraites complémentaires qui se sont créées l'ont été soit dans le cadre d'initiatives privées, soit avec le concours des compagnies d'assurances.

Les exigences de notre Fédération, à l'époque, peuvent se résumer ainsi :

- Fonctionnement sur le modèle de la répartition.
- Versement d'une retraite complémentaire d'au moins 25% du salaire
- Pas de cotisation des salariés. Au pire, une cotisation minimum.
- Pas de période d'ancienneté obligatoire, gestion administrative par une majorité de représentants des salariés.

Pas de compagnie d'assurance.

Election démocratique des administrateurs.

Coordination de toutes les caisses assurant la garantie des droits en cas de changement d'employeur.

Si la Sécurité sociale assure des droits sur la base d'un système de revalorisation, les retraites complémentaires sont acquises sur la base d'un salaire de référence et leur paiement sur une valeur de points.

## Où en est-on aujourd'hui ?

Ce qui se passe aujourd'hui, par exemple, c'est que le salaire de référence augmente de façon importante supérieure à l'augmentation des salaires, ce qui se traduit par la réduction du nombre de points pour les futurs retraités. Dans le même temps, la valeur du point est, elle, par contre, revalorisée d'une façon inférieure à l'augmentation des salaires, ce qui réduit l'augmentation des retraites.

Nous ne saurions, dans cet exposé, passer trop rapidement su ces aspects.

La bataille répartition-capitalisation a permis de marquer des points pour le système répartition, d'autant que les



## Les dossiers de la métallurgie CGT

systèmes financiers ont pris du sérieux plomb dans l'aile et les exemples d'écroulements dramatiques pour les travailleurs de certains pays montrent tout l'intérêt que nous avons eu à ne pas lâcher nos positions d'un iota.

La Sécurité sociale assure l'évolution des retraites, leur augmentation à partir d'un système de revalorisation basé aujourd'hui sur l'évolution des prix. Rappelons deux aspects alors que les retraites sont liquidées sur les bases du plafond de la Sécurité sociale, elles sont une fois pour toutes figées, quelle que soit l'évolution du plafond.

Une autre limite importante, ce sont les conditions de réversion en cas de décès d'un des conjoints. Ces deux aspects, parmi d'autres, sont des contraintes que l'on ne retrouve pas dans les retraites complémentaires, même si, elles aussi, contiennent des conditions restrictives.

### **Notre pouvoir d'achat.**

Les retraites complémentaires sont acquises à partir d'un salaire de référence qui, divisé par le montant de la cotisation donne un nombre de points. C'est l'addition de ces points qui, à partir d'une valeur déterminée chaque année par les Conseil d'administration de l'ARRCO, qui donne le montant de la retraite et des revalorisations pour les retraites déjà liquidées.

Cette méthode génère deux possibilités d'intervention : le salaire de référence, ce qui est le cas aujourd'hui, augmente plus rapidement que les salaires, ce qui se traduit par l'acquisition pour les travailleurs d'un nombre de points diminués, ce qui réduit le nombre de points au moment de la retraite. C'est le cas aujourd'hui, répétons-le. Cette situation risque, si on n'y prend garde, d'être dramatique dans les



années à venir pour les salariés actuellement en activité.

Le salaire de référence est donc une première approche, son évolution touche et touchera les retraites dans le futur.

Le second aspect est la valeur du point. Comme je l'ai dit précédemment, c'est le conseil d'administration de l'ARRCO qui décide pour toutes les caisses.

Comme c'est le cas aujourd'hui, les revalorisations du point, donc des retraites, est inférieure à l'augmentation moyenne des salaires. Rappelons qu'un accord signé par les autres organisations que la CGT détermine contractuellement l'évolution à moins de 1% de l'évolution du coût de la vie.

Il s'agit de pratiques qui pèsent sur l'évolution des retraites complémentaires et donc de notre pouvoir d'achat.

Comme on peut le voir dans son évolution, le principe de base des retraites comme droit, comme

saire de remplacement à la prise de la retraite est constamment remis en cause. Jusqu'à ce jour le patronat n'a pas pu totalement imposer ses conceptions : vouloir transformer le droit de tous en assurance individuelle.

Mais par l'orientation qui anime ses activités, le MEDEF veut que la notion de droit à la retraite soit abandonnée pour en faire des allocations d'assurances et, pour beaucoup, de survie, abandonner la solidarité au bénéfice de l'individualisation.

J'ai parlé précédemment du rôle du Conseil d'administration de l'ARRCO. Il s'agit de la gestion, de l'organisation des caisses de retraites complémentaires, la pérennité des droits acquis, la garantie des droits, la garantie du patrimoine financier.

C'est aussi, et surtout, pour ce qui nous concerne depuis toujours l'endroit privilégié où l'on peut exprimer les revendications des retraités, mais aussi de tous les salariés.

# Les dossiers de la métallurgie CGT

La bataille s'est engagée pour instaurer un mode de gestion démocratique, d'un patrimoine disposant de réserves

jour ils n'ont pas totalement triomphé. Toutefois, dans le regroupement des caisses la centralisation de la gestion dans

Il faut souligner qu'il s'agit de sommes considérables (globalement près de 100 milliards d'euros) qui sont, comme bien d'autres aspects de la protection sociale, lorgnées avec intérêt par les banques et les compagnies d'assurances.



Si jusqu'à ce jour des barrages ont été érigés pour éviter ces déviations, leurs renforcements doit être envisagé et cela au niveau du déchaînement des attaques qui ne cessent depuis ces dernières années de se renforcer.

Toute cette période de la mise en place de la protection sociale, période 1945 à 1960, (15 ans) ont appelé une grande mobilisation des forces syndicales et principalement de la CGT.

Rappelons si c'est nécessaire, que c'est la CGT, ses Unions départementales avec les syndicats qui ont organisé et mis en place dans chaque localité les caisses de sécurité sociale.

financières très importantes. Pour ce qui est des retraites complémentaires, environ 80 milliards d'euros.

Cette bataille a porté ses fruits. Dans de nombreuses caisses des élections du Conseil d'administration ont été mises en place, dans d'autres, on s'est contenté de désignations par les organisations syndicales.

Pas toujours bien comprise par tout le monde, la gestion des caisses de retraites est un peu loin des préoccupations quotidiennes.

Il faut souligner les mérites de notre Fédération, de la CGT, de n'avoir jamais cédé à la facilité considérant que les administrateurs élus étaient le meilleur rempart à l'hégémonie des conceptions patronales.

Soulignons que le patronat, 50% des Conseils d'administration, n'a cessé d'agir pour supprimer ces élections. Trop cher, trop compliqué disent-ils. Jusqu'à ce

l'ARRCO, qui elle a un conseil d'administration sans élections, désigné à parité entre les organisations syndicales.

Pour ce qui est de l'AGIRC, les élections subsistent encore. Quand on parle de démocratie, cette question n'est pas secondaire.

Cette situation que la CGT a toujours dénoncée, mais qui perdure, attire aujourd'hui peut-être encore plus que par le passé toute l'attention de nos organisations.

Dans les regroupements en cours, les caisses de retraites, même si elles sont amputées de bien des prérogatives en matière de retraite directe, continuent d'exister. Elles gèrent des fonds sociaux non négligeables et utiles aux retraités. Cet aspect doit être encore développé.

Elles gèrent aussi des compléments de santé et, pour une part importante, l'épargne des travailleurs actifs et retraités.

## **UIMM: un rôle prépondérant**

La mise en place des retraites complémentaires n'a pas été non plus une mince affaire. Si au départ c'est le CNPF (le MEDEF de l'époque) qui s'est emparé de la mise en œuvre des caisses dans lequel l'UIMM a d'ailleurs joué un rôle prépondérant.

La mise en place de l'UNIRS avec plusieurs dizaines de caisses avait vocation pour le CNPF d'être l'organisme de gestion. Soulignons que chacune d'entre elles étaient liée à une compagnie d'assurances.

Le rapport de force, l'action ont largement contrarié cette volonté.

La CGT, notre Fédération ont tout mis en œuvre pour que dans chacune des bases organisées les travailleurs soient consultés et que soit fait le choix de la meilleure

## Les dossiers de la métallurgie CGT

caisse et des meilleurs avantages. En effet, la mise en place des contrats particuliers dans chaque entreprise avec un appel de cotisations qui tenait compte de l'âge moyen, du nombre de retraités, la table de mortalité des compagnies d'assurances était la règle de calculs.

Face à cette offensive, il a fallu résister. La création d'organismes indépendants comme la CRI, l'AGRR, la CNRO et bien d'autres sont le résultat de cette bataille. Elles ont représenté une avancée même si de profondes lacunes y ont subsisté. En effet, tous ces régimes étaient différents les uns des autres : les conditions d'adhésion n'étaient pas les mêmes, en particulier le taux maximum de cotisation ; les catégories de personnel dont il était possible de prévoir l'adhésion étaient plus ou moins limitées, les tranches de salaires pouvaient différer d'une institution à l'autre. Cependant les modalités de fonctionnement restaient les mêmes et les droits acquis par

validation des services passés, de droits de réversion pour les veuves et les orphelins, pour les veufs, etc... C'est ainsi que chacun des régimes de retraites complémentaires faisait des adhésions d'entreprises dans le cadre de la libre concurrence.

L'inconvénient majeur de cette manière de procéder restait évidemment qu'un salarié ayant effectué sa carrière par exemple dans dix entreprises différentes ayant adhéré à dix régimes de retraites complémentaires différents, devait, lorsqu'il voulait voir liquider ses droits à une retraite, faire dix demandes de liquidation, chacune d'elles étant adressée aux organismes qui réglaient leur part. Ces questions ont été heureusement surmontées et la coordination réalisée.

Ces Caisses agréées par le Ministre du Travail se sont développées pour assurer à tous des droits garantis et solidaires, l'ARRCO a été cet organisme fédérateur.

plus étroites entre les retraités et leur entreprise se sont créées.

De cette réalité, la question de la place des retraités dans les luttes revendicatives et dans l'organisation syndicale a été posée différemment. Organisés principalement à l'époque aux « Vieux de France » leur place active dans la CGT s'est posée. Pour notre Fédération, le Congrès de 1959 décidait de la création de sections syndicales de retraités.

La CGT avance dès 1963 la généralisation d'organisations des retraités sur les bases professionnelles. A l'époque les cheminots principalement ont déjà une organisation retraités très structurée sur les bases de leurs statuts. L'organisation est aussi préconisée sur les bases interprofessionnelles. Une carte confédérale est décidée spécifiquement y compris la forme de la cotisation. Notre Fédération est directement concernée par cette proposition et des formes d'organisation sont mises en place dans l'aéronautique, l'automobile, etc...

Je me suis personnellement trouvé au centre de ces évolutions, Henri Raynaud, secrétaire confédéral fait une hémiplegie dans le meeting du 1<sup>er</sup> Mai à Marseille. Jeune permanent à la Fédé, sur la demande de la Confédération, je suis coopté à la CGT et sous la responsabilité directe de Benoît Frachon, j'ai été chargé de contribuer au développement de ces activités : sécurité sociale, retraites complémentaires et organisation des retraités.

Permettez-moi, à cette occasion, de rendre un hommage particulier à Roger MARIO qui, à la Confédération, joua un rôle important dans la



cotisations étaient assez voisins les uns des autres. Les différences essentielles entre les régimes existaient surtout en matière de conditions de

Parallèlement au développement des retraites complémentaires liées comme on l'a vu aux entreprises, aux conventions collectives, les bases de liaison

période de mise en place de la sécurité sociale et puis des retraites complémentaires.

Il s'agit bien sûr pour moi d'une époque extraordinaire, mais cela est une autre histoire !

En guise de conclusion, nos Congrès de l'UFR ont porté une critique négative sur ces réorganisations aboutissant à des structures interdépendantes et de plus en plus sous le contrôle du MEDEF. Certes, il n'était pas idiot de sortir de l'éparpillement des caisses existantes : plus d'une centaine. Une seule valeur de point pour tout le monde était une revendication objective pour sortir des tracasseries administratives autour des règlements et accords de chaque caisse.

Cela a surtout permis une meilleure visibilité sur le calcul de la retraite par un point unique et un seul interlocuteur pour établir ses droits et recevoir tout au long de sa retraite les prestations afférentes aux droits constitués.

Cette réorganisation simplifiant un système compliqué a entraîné des conséquences, l'éloignement des salariés et des retraités de leurs caisses respectives.

## **Un recul du niveau des retraites**

L'ARRCO et l'AGIRC apparaissent comme des structures hors de leur portée, toutes les grandes décisions étant prises à partir d'un paritarisme où le patronat domine. Ce n'est pas nouveau pour les complémentaires, mais l'éloignement des centres de décisions accélère cette main mise patronale.

Le devenir de la répartition est également posé pour les complémentaires. Jusqu'à présent la capitalisation n'a pas



pénétré le système mais une tendance pourrait se dessiner de mettre en place des fonds de capitalisation à petite dose.

La garantie d'une retraite durable ne serait plus assurée, les accords ARRCO et AGIRC, de par la révision des critères d'obtention de points ne garantissant plus les droits pour les futures retraites.

Ces accords, la CGT ne les a pas signés ; ils ont abouti en dix ans à un recul du niveau des retraites complémentaires.

La situation actuelle de crise caractérisée par le chômage, la précarité, l'abaissement des salaires, s'inscrit en négatif dans la rentrée des cotisations, dans les valeurs d'achat et de rémunération du point au moment de la retraite.

L'année 2010 va être particulièrement importante concernant l'avenir des retraites du régime général, il est évident que le système des retraites complémentaires en sera lui aussi affecté.

**La CGT avance une maison commune de retraite** : c'est une idée à creuser.

Elle ne doit pas se faire comme on l'entend dire, à partir de critères de valeur de points tels que l'AGIRC et l'ARRCO l'ont établi.

**Une maison commune de la retraite, c'est pour rendre encore plus solidaire, comme l'ont fait les constructeurs de la retraite par répartition et en particulier Ambroise CROIZAT.**

Une maison commune doit appartenir aux salariés et aux retraités et avoir une gestion démocratique. Mais là je devance les travaux du Congrès et je m'en tiendrai à cette seule référence : l'histoire des retraites est celle d'un combat acharné pour avoir une retraite stable, durable et éloignée de tous les systèmes qui avant guerre n'étaient que des systèmes inégalitaires à travers des assurances privées.

Les combats futurs nous imposent d'être vigilant au moment où, à nouveau, le MEDEF déclenche l'attaque pour remettre en cause l'âge de la retraite, le niveau des prestations, les avantages aux mères de famille et, comme l'a signifié Parisot, au gouvernement de procéder à la capitalisation.

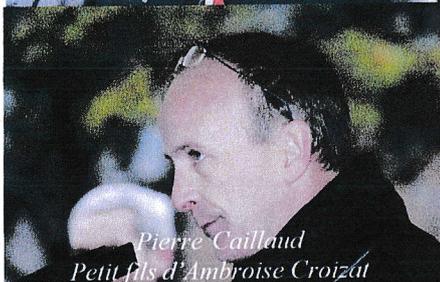
Avant de terminer, je voudrais vous rappeler que nous souhaitons vivement votre adhésion à notre IHS, qu'il s'agisse de vos sections syndicales et de vos, personnellement. Merci à tous.

**Alain STERN**

*Membre du CA de IHS Métaux*

Ce dossier a été réalisé par:  
Alain Stern, Hélène Stern, pour les archives et Jean-Pierre Elbaz, pour les illustrations et mise en page.

# Une reconnaissance et une célébration tournées vers l'avenir



**Plus de 300 participants  
malgré le froid**



Nous pourrions dire enfin et pourtant l'inauguration d'une place Ambroise Croizat à Paris, dans le quartier où il fut élu député communiste dès 1936, n'est pas pour nous un aboutissement. C'est la reconnaissance d'un combat, d'une avancée sociale révolutionnaire construite par des militants syndicalistes et communistes et mise en œuvre avec acharnement par notre camarade Ambroise.

La Sécurité sociale, la généralisation des retraites, les prestations familiales, l'ensemble de la protection sociale est un des piliers de ce qu'on nomme encore aujourd'hui, le modèle social à la Française.

Un modèle, qui avec la crise financière et sociale que nous vivons depuis plus d'un an, vient de démontrer son incroyable modernité et d'éviter les drames qu'ont connu des milliers de salariés, de citoyens en Europe et dans le monde.

Un modèle basé sur la solidarité, l'équité s'opposant ainsi au dogme de la compétition et de l'argent.

Un modèle raillé et critiqué, il y a encore un peu et qui devient presque une référence universelle au point que de l'autre côté de l'Atlantique, on s'en inspire aujourd'hui pour permettre à 40 millions de personnes de bénéficier du minimum en terme de couverture sociale.

C'est une fierté pour tous les métallos que celui qui a été secrétaire général de notre Fédération pendant plus de 20 ans, CGTU puis CGT réunifiée, soit reconnu pour ce qu'il a réussi à imposer en qualité de ministre du Travail, le ministre des travailleurs comme on l'appelait.

Il est important de rappeler que ce projet de Sécurité sociale a été réfléchi, construit dans une période les plus noires de l'histoire, une période rimant avec occupation et résistance.

C'est bien toute la modernité de ce combat que d'avoir su résister et en même temps, penser un projet aussi moderne, aussi résolument tourné vers l'avenir.

Si les périodes sont différentes, notre combat d'aujourd'hui n'a-t-il pas à s'inspirer de cette période de l'histoire? Face à ceux qui n'ont pas abdicé dans leur combat pour nous faire travailler plus longtemps, pour livrer à la spéculation et aux financiers, l'argent de la protection sociale et notre système solidaire, nous avons besoin d'organiser la résistance.

Mais nous avons besoin également de proposer, de faire évoluer notre système vers encore plus de solidarité entre les générations par exemple, vers une meilleure répartition des richesses dans un système toujours plus équitable.

Ambroise Croizat a revendiqué et instauré la démocratie, l'intervention des intéressés et des bénéficiaires eux mêmes dans la gestion de la Sécurité sociale d'où les premières élections en 1947.

N'est-ce pas encore aujourd'hui une bataille à mener, celle de droits nouveaux à conquérir ?

Alors oui, ce moment de commémoration est résolument tourné vers l'avenir, un avenir bâti autour d'une justice et d'une modernité sociale prolongeant celui imaginé par Ambroise Croizat.

En bref, la construction d'un monde meilleur.

**Philippe Martinez**  
*secrétaire général de la FTM-CGT*



Toute l'équipe de  
l'IHS Métallurgie  
Vous présente ses meilleurs voeux

Un épargnant heureux,  
c'est avant tout une épargne qui s'épanouit.  
A la Macif, nos contrats d'assurance vie vous  
garantissent pendant toute la vie de votre  
épargne les frais les plus bas et une disponibilité  
permanente de votre argent.



LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE

Pour l'Année 2010

## Adhésions et Cotisation annuelle

Syndicat - UL - USTM - CCM - 82 €

moins de 50 adhérents 22 €

CGT Individuel : 22 €

Organisme - Association - Bibliothèque : 82 €

Rédiger le chèque à l'ordre de :

**"Institut CGT d'Histoire sociale de la métallurgie"**

A renvoyer à Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie à l'attention de zahoua

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Cette adhésion inclut "les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie".